Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Mars 2024

Inscriptions Camp de jour dès le

15 avril 2024

Plus d'informations à l'intérieur

Prochaine assemblée conseil municipal
le 8 avril 2024, 19h30
Édifice municipal

MICHEL AUCOIN
Maire

- Régie d'aqueduc
- Ressources humaines
- Sainte-Victoire en Fête

RÉJEAN CHAMPAGNE
conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie

MARTIN COURNOYER
conseiller

- Urbanisme
- Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut)
- Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Ruralité
- Minéraux Mart
- Sainte-Victoire en Fête
- Ressources humaines

CATHERINE FAUCHER
conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC)
- Comité régional de développement social (CRDS) - Ressources humaines
- Loisirs - Politique culturelle régionale

MICHEL ROY
conseiller

- Bibliothèque
- Régie d'aqueduc
- Voirie- Loisirs
- Sainte-Victoire en Fête

FRANÇOIS COURNOYER
conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité

PASCALE POULIN
conseillère

- Bibliothèque (substitut)-
- Sainte-Victoire en Fête

Directrice générale, greffière-trésorière
STEPHANIE DUMONT
POSTE 232
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau
POSTE 224

Agente à l'administration
MÉLISSA PELLETIER
POSTE 221
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir
BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment
XAVIER RAJOTTE
POSTE 223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

Responsable des travaux publics

POSTE 231

MOT DU MAIRE

ÉDITION 39-03

PLAISIRS D'HIVER – REMERCIEMENTS

La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel tient à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à faire de cette journée de Plaisirs d'hiver une réussite! Nous remercions la collaboration du carrefour communautaire l'Arc-en-ciel, le Club de golf Continental, Gestion Événementielle Deschesnes , JeuxSpin, Winniemaquilleuse et Jamye La Luna Productions inc. pour l'animation, Madame Céline Gariépy pour l'activité d'aînés actifs Sainte- Victoire-de-Sorel, les produits de l'érable des Fermes JN Beauchemin et Fils.inc, nos sculpteurs bénévoles, M. Robert Corbeil et M. Paul Pépin, nos pompiers bénévoles et leurs mascottes, tous les participants ainsi que tous les bénévoles.
Merci à tous et à l'an prochain!

PARC ARMAND PÉLOQUIN – AMÉNAGEMENT

Puisque le parc Armand-Péloquin est de plus en plus populaire auprès des citoyens pour la diversité des activités offertes, c'est avec joie que la Municipalité procèdera à un réaménagement du parc-école. Ces améliorations permettront aux jeunes citoyens de profiter de nouveaux modules de jeux ainsi que des balançoires.

COURSES SUR NEIGE – FÉLICITATIONS!

L'évènement de courses de VTT, motocross et côte à côte sur neige dans le cadre du circuit « Quad Racing Québec » était de retour dans notre municipalité, le 3 février 2024 dernier au parc Armand-Péloquin (347, montée Sainte-Victoire). Ce fut une réussite pour les organisateurs. Les citoyens ont répondu à l'invitation et les amateurs de VTT ont été comblés! Le comité organisateur vous invite pour l'édition 2025!

RAPPEL PAIEMENT DE TAXES

Je vous rappel que le premier paiement de taxes était dû pour le 1er mars 2024. Vous pouvez le faire par institution financière ou au bureau municipal (argent, chèque ou Interac).

Michel Aucoin, Maire

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
Assemblée régulière du 8 avril 2024

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors de l'assemblée régulière du 8 avril 2024 à compter de 20 heures à la salle du Conseil municipal, située au 510 rang Sud, la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 40, rang de la basse et formée par le lot 4 130 249 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul avant d'une habitation unifamiliale projetée à 7,9 mètres (25,92 pieds). Le règlement de zonage # 290-06 prévoit une marge de recul avant de 12 mètres (39,37 pieds) pour tout bâtiment principal situé dans la zone agricole A-7.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 19 février 2024.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
498, rang Sud
Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Téléphone : 450 782-3111/Télécopieur : 450 782-2687/www.saintevictoiredesorel.qc.ca

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 4 mars 2024, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 avril 2024, à compter de 19h00, à l'édifice municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel, situé au 510, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel. L'objet du projet de règlement est de créer une nouvelle zone résidentielle R-6 à même la zone R-4 et d'autoriser dans cette nouvelle zone des habitations unifamiliales, bifamiliales et multifamiliales, les services personnels et professionnels, les infrastructures publiques légères ainsi que les parcs et espaces verts.

La zone R-4 est visée par ce projet de règlement. Cette zone est délimitée au nord par la limite de la Ville de Sorel-Tracy, au sud par les propriétés situées du côté nord de la rue Jean-Paul Rioux, à l'est par la Rivière Richelieu et à l'ouest par la limite arrière des propriétés situées du côté ouest du chemin des Patriotes, en excluant les propriétés situées du côté nord de la rue Pierre. L'illustration de la zone R-4 peut être consultée au bureau municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel, situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 ainsi que sur le site internet de la municipalité au :
http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/avis-publics-et-projets-de-reglements.html

Le projet contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 5ème jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-quatre.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
DÉMOLITION – RESIDENCE DU 5, RUE SOLANGE-COURNOYER
(IMMEUBLE CONSTRUIT AVANT 1940)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, conformément à l'article 138 de *la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, que l'immeuble cité en objet du présent avis, qui a été construit avant 1940, a fait l'objet d'une demande de permis de démolition.

Informations relatives à la propriété :

Adresse : 5, rue Solange-Cournoyer, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Lot : 4 130 360 du Cadastre du Québec
Matricule : 3690-70-8279

Année de construction : 1854
Démolition prévue : Vers le printemps 2024

La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel avise donc de son intention d'autoriser la démolition de cet immeuble, et de délivrer un permis à cette fin d'ici 90 jours.

Une copie du présent avis sera transmise au Ministre de la Culture et des Communications.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 28 février 2024.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Service	Travaux publics
Type de poste	Permanent, temps plein (40h)
Supérieur immédiat	Direction générale

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

Située dans la région administrative de la Montérégie, à proximité de la Ville de Sorel-Tracy et longeant la rivière Richelieu, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel offre la facilité d'accès aux services sans compromettre la tranquillité de la campagne. S'étendant sur une superficie de 75 km et avec une population de 2 525 habitants, cette municipalité offre un milieu de vie unique, caractérisée par une réalité à la fois rurale et urbaine. Vous serez en effet charmés par ses paysages champêtres, alors que le milieu agricole côtoie aisément les développements domiciliaires modernes.

Avec un profil financier la situant dans le 2e quintile en termes de vitalité économique et appuyée sur son budget annuel de 4 350 000$, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est en plein essor et se veut l'incubateur de nombreux projets d'envergure. Municipalité amie des ainés (MADA), Sainte-Victoire-de-Sorel se veut en constante évolution dans son offre de services pour tous les citoyens. Nos loisirs, reconnus dans la région, répondent à tous les besoins des familles et nos événements rassembleurs attirent les foules de partout dans la province.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité de la direction générale de la Municipalité, le responsable des travaux publics effectue et planifie diverses tâches relatives aux opérations du service des travaux publics.

Plus spécifiquement, le responsable des travaux publics veille à appliquer la réglementation municipale en vigueur, à analyser les demandes de permis, à effectuer les inspections et à conseiller les citoyens sur la réglementation en vigueur, à produire les rapports administratifs demandés et à collaborer à tout autre projet relevant de ses fonctions. Il voit aussi à l'entretien et la réparation des rues, des terrains, des équipements et des bâtiments municipaux, et assure la gestion réglementaire des eaux usées et potable.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Assigner le travail et assurer la supervision des deux manœuvres aux travaux publics et des sous-traitants.
- Superviser l'exécution des travaux de construction et de réparation de routes (environ 43km de routes municipales) et autres infrastructures de voirie, fossés, égouts de la municipalité.
- Opérer le réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées (étangs aérés) et en assurer l'entretien. Préparer et transmettre les rapports exigés (mensuels ou annuels) pour la municipalité, le MDDEFP et autres intervenants.

EXIGENCES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie du génie civil, technologie de l'eau et/ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente.
- Avoir une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans.
- Détenir une attestation en sécurité de chantiers de construction conforme aux exigences du Code de sécurité pour des travaux de construction.
- Détenir un permis de conduire valide (classe 5).
- Détenir la certification pour la qualification professionnelle d'opérateur de réseau de distribution (avec désinfection) - préposé à l'aqueduc (OPA)
- Détenir la certification pour la qualification professionnelle en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2)
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Maîtriser les outils informatiques de la Suite Office (Word, Excel, Outlook, etc.).

CANDIDATURES

Nous remercions tous les candidats(es) de leur intérêt porté à cette offre d'emploi. Toutefois, seuls les candidats(es) retenus(es) seront contactés(es). Aucun accusé de réception ou toute autre communication que ce soit ne sera transmis.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur curriculum vitae accompagné de toute documentation pertinente. Les candidatures doivent être soumises à Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, pour le 20 mars 2024 à 16h00 et acheminées par l'un des moyens suivants :

- En personne à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, 498 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
- Par courriel à : sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

IMPORTANT : Dans l'objet de votre courriel, veuillez indiquer le titre du poste pour lequel vous nous faites parvenir votre candidature; **Responsable des travaux publics**.

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 4 mars 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2024

4- Comptes

5- Premier projet de règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06

6- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 504, rang Sud

7- Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 2 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

8- Modification de la résolution #253-23 relative au Fonds Région et Ruralité, dépôt de projet – Réaménagement du parc Armand-Péloquin (aires de jeux)

9- Achat de composantes, parc Armand-Péloquin (aires de jeux)

10- Aménagement du Salon des ainés, contrat pour les travaux

11- Semaine de la famille 2024

12- Achat téléviseur, salle de conférence

13- Nomination, comité de démolition

14- Nomination d'un Conseil local du patrimoine

15- Avis de motion et Projet de règlement #421-24 visant la citation d'un bien patrimonial

16- Entretien du centre récréatif

17- Gouttière centre récréatif

18- Contrat, travaux d'asphaltage

19- Voirie municipale, travaux d'asphaltage

20- Voirie, lignage des rues

21- Application du Règlement RM-2017, modification des officiers autorisés

22- Reddition de comptes, Programme d’aide à la voirie locale, Sous-volet – Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale

23- Contrat, courses de VTT sur neige – événement 2025

24- Campagne J'AI MON SIÈGE au théâtre de Massueville

25- Toponymie, lots 6 616 135 et 6 616 136

26- Correspondance

27- Varia

28- Période de questions (20 minutes)

29 Levée de l’assemblée

2- Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D’accepter l’ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l’unanimité.

3- Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2024

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que présenté.

Adopté à l’unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES - PÉRIODE DU 5 FÉVRIER AU 4 MARS 2024

	Budget 2024	Période	Cumulatif
Administration générale	1 081 225 $	157 857.73 $	307 337.31 $
Sécurité publique	821 300 $	37 962.88 $	118 430.26 $
Voirie et réseau routier	591 500 $	49 284.25 $	98 827.30 $
Hygiène du milieu	493 500 $	93 508.08 $	123 472.60 $
Logement social	4 450 $	- $	3 865.00 $
Urbanisme, développement & logement	89 140 $	284.99 $	9 160.14 $
Loisirs & culture	381 400 $	27 779.89 $	51 439.87 $
Financement	747 485 $	- $	105.16 $
Immobilisation			
Loisirs	25 000 $	- $	- $
Voirie	100 000 $	- $	- $
Administration	15 000 $	- $	- $
Total	**4 350 000 $**	**366 677.82 $**	**712 637.64 $**
Cours d'eau	- $	- $	- $

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

2024-001 : 190 montée Sainte-Victoire – Installation septique

2024-002 : rue Solange-Cournoyer – Construction résidentielle

2024-003 : rue Solange Cournoyer – Bâtiment accessoire (garage)

5- Premier projet de règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que des promoteurs ont déposé un plan projet de lotissement dans le cadre d'un projet de développement résidentiel entre le chemin des Patriotes et la Rivière Richelieu, à proximité de limite de la Ville de Sorel-Tracy;

ATTENDU que le projet développement résidentiel comporte une section réservée aux habitations unifamiliales isolées et une section réserve aux immeubles comptant quatre unités de logement chacune;

ATTENDU que le projet de développement résidentiel est situé dans la zone résidentielle R-4, où seules les habitations unifamiliales isolées et bifamiliales isolées (deux logements) sont autorisées;

ATTENDU que le projet de développement résidentiel nécessite donc des modifications au règlement de zonage, soit la création d'une nouvelle zone résidentielle (R);

ATTENDU que le **Conseil** municipal est favorable à ce projet de développement résidentiel, qui permettra une densification urbaine de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 420-24

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 290-06

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le feuillet 2 du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage #290-06 est modifié par la création de la zone R-6 à même la zone R-4, tel que montré par le plan d'accompagnement # 01-24.

Article 3

L'article 1.2.4 *Définitions* est modifié par l'ajout de la définition suivante :

***Habitation multifamiliale* :**

Habitation comportant au moins trois unités de logements locatifs ou en copropriété divise.

Article 4

Le tableau 4 *grille des usages permis* de l'article 6.3 est modifié par l'ajout d'une colonne correspondant à la nouvelle zone R-6. À l'intérieur de cette colonne, un «X» est ajouté vis-à-vis les lignes correspondant aux usages permis suivants :

Groupe commercial et de service :

Services personnels

Services professionnels

Groupe institutionnel et public :

Infrastructures publiques légères

Parcs et espaces verts

Groupe résidentiel :

Unifamiliale isolé

Unifamiliale jumelé

Unifamiliale jumelé de type locatif

Bifamiliale isolé

Multifamiliale

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

6- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 504, rang Sud

CONSIDÉRANT que les requérants projettent de reconstruire la section avant de leur maison, soit la plus vieille section correspondant à la maison d'origine;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet d'implantation préparé par Anthony Dubord, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3601 de ses minutes, le mur avant de l'habitation unifamiliale projetée se trouverait à 2,1 mètres (6,89 pieds) de la ligne de lot avant (emprise de rue), alors qu'en fonction de la localisation des deux habitations voisines, le règlement de zonage prévoit une marge de recul avant de 4,47 mètres (14,66 pieds) pour le bâtiment principal projeté;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet d'implantation déposé, le mur latéral gauche (côté sud) de l'habitation unifamiliale projetée se trouverait à 2,6 mètres (8,53 pieds) de la ligne de lot latérale gauche, alors que le règlement de zonage prévoit des marges de recul latérales de 3 mètres (9,84 pieds) pour tout bâtiment principal se trouvant dans la zone commerciale-résidentielle Cr-2;

CONSIDÉRANT que le projet de reconstruction implique de conserver la section arrière de l'habitation, qui a été construite en 2007, ce qui rend difficile le respect des marges de recul avant et latérale gauche;

CONSIDÉRANT que l'habitation projetée sera plus éloignée de la ligne de lot latérale gauche que l'habitation existante;

CONSIDÉRANT que le mur avant de l'habitation projetée sera construit sur le même emplacement que le mur avant de l'habitation existante;

CONSIDÉRANT que la galerie avant de l'habitation projetée sera plus éloignée de la ligne de lot avant (ligne de rue) que celle de l'habitation existante;

CONSIDÉRANT que l'habitation projetée sera donc moins dérogatoire que l'habitation existante;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées quant aux marges de recul avant et latérale gauche de l'habitation unifamiliale projetée ne causeraient aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil municipal, sous recommandation du CCU, accepte la demande de dérogations mineures relative à la propriété sise au 504, rang Sud, visant la réduction de la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale projetée à 2,1 mètres (6,89 pieds) et la réduction de la marge de recul latérale gauche (côté sud) de l'habitation unifamiliale projetée à 2,6 mètres (8,53 pieds).

Adopté à l'unanimité.

7- Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 2 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'an 2 correspond à la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le rapport municipal d'activités de l'an 2, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et envoyé au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité.

8- Modification de la Résolution #253-23 relative au Fonds Région et Ruralité, dépôt de projet – Réaménagement du parc Armand-Péloquin (aires de jeux)

CONSIDÉRANT QUE les aires de jeux du parc Armand-Péloquin nécessitent d'être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a reçu un financement de Loisir et Sport Montérégie, en collaboration avec Kino-Québec, dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! », pour un montant de 10 000.00$;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet pour le réaménagement du parc Armand-Péloquin (aires de jeux) doivent être révisés depuis l'adoption de la Résolution #253-23;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

De déposer le projet de réaménagement du parc Armand-Péloquin (aires de jeux) dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet Soutien au développement des projets municipaux 2020-2025, pour les sommes restantes à financer pour le projet, soit 53 359.62$, selon la répartition suivante :

Montant obtenu du Fonds « En Montérégie, on bouge! » : 10 000.00$

Montant de la demande au FRR : 32 500.00$

Montant assumé par la municipalité: 10 859.62$

Il est également résolu d'autoriser M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale à signer le protocole d'entente avec la MRC de Pierre-De Saurel, dans l'éventualité où le projet serait accepté.

Adopté à l'unanimité.

9- Achat de composantes, parc Armand-Péloquin (aires de jeux)

Les membres du conseil municipal ont reçu trois (3) soumission pour l'aménagement des aires de jeux, dans le cadre du projet de réaménagement du parc-école au parc Armand-Péloquin, incluant les modules, l'installation et l'aménagement :

Tessier récréo-parc (2 balançoires et 1 grimpeur) : 59 287.91$ plus taxes

Jambette (1 balançoire et 1 grimpeur) : 35 766.22$ plus taxes

*(*La soumission de Jambette n'était pas conforme aux demandes*)

Go-Élan (2 balançoires, 1 grimpeur et 1 composante additionnelle) : 47 807.54$ plus taxes

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Go-Élan pour l'achat de composantes, incluant l'installation et l'aménagement, pour un montant total de 47 807.54$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

10- Aménagement du Salon des ainés, contrat pour les travaux

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la soumission de Alékère pour l'aménagement d'un salon des ainés, pour un montant total de 34 700.00 $ plus taxes.

QUE le montant de 25 000.00$ reçu en financement dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les Ainés soit utilisé afin de couvrir les frais liés à la réalisation de ce projet, conformément à l'entente survenue entre la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et le gouvernement fédéral.

QUE les frais supplémentaires (9 700.00$ plus taxes) soient pris à même le surplus cumulé affecté.

QUE le contrat est conditionnel à l'acceptation de l'offre d'achat par la Fabrique de Sainte-Victoire.

Adopté à l'unanimité.

11- Semaine de la famille 2024

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accorder un budget de 2 500.00$ plus taxes, pour la réalisation d'une activité offerte aux familles de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre de la semaine des familles 2024.

Adopté à l'unanimité.

12- Achat téléviseur, salle de conférence

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser la directrice générale à acheter un téléviseur intelligent pour la salle de conférence située au bureau municipal (498 rang Sud), pour un montant maximal de 2 000$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

13- Nomination, comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le Règlement #409-22 concernant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoie un comité de démolition constitué en vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), et que Ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres du comité de démolition doivent être renouvelés annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Et résolu unanimement de nommer les conseillers suivants sur le comité de démolition :

M. le conseiller François Cournoyer

M. le conseiller Réjean Champagne

Mme la conseillère Catherine Faucher

Adopté à l'unanimité.

14- Nomination d'un Conseil local du patrimoine

CONSIDÉRANT QU'un conseil local du patrimoine a pour fonction de donner son avis au conseil municipal, à la demande de ce dernier, sur toute question relative à l'identification et la protection du patrimoine culturel de la municipalité, c'est-à-dire l'application du chapitre IV de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du patrimoine doit aussi, entre autres, recevoir toute personne intéressée à se faire entendre au sujet des projets d'identification et de citation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite mettre en place un tel Conseil local du patrimoine afin d'étudier certains enjeux liés à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel local;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Et résolu unanimement :

QUE le comité de l'église soit renommé « Conseil local du patrimoine »;

QUE les membres du Conseil local du patrimoine soit les suivants :

Mme Catherine Faucher, conseillère, MM Martin Cournoyer et Michel Roy, conseillers, MM. Roland Mathieu, André Breton, membres du Conseil de la Fabrique et citoyens, ainsi que la directrice générale Mme Stéphanie Dumont.

QUE les membres suivants demeurent membres du comité consultatif pour l'église :

M. Stéphane Cournoyer, président de la Fabrique, deux (2) membres citoyens (à déterminer) et la technicienne en loisir M. Bianka Provençal.

Adopté à l'unanimité.

15-Avis de motion et projet de règlement visant la citation d'un bien patrimonial

M. le conseiller Martin Cournoyer donne avis de motion et dépose le projet de règlement visant à citer l'Église de Sainte-Victoire comme un bien patrimonial. Ce règlement vise l'immeuble situé au 519 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0, correspondant au lot 4 130 353 au cadastre du Québec, et est cité à titre d'immeuble patrimonial pour des motifs fondés sur ses valeurs architecturales, identitaires et emblématiques.

Toute personne désirant obtenir de informations ou se prononcer sur cette citation d'un bien patrimonial est invitée à assister à la séance publique du Conseil local du patrimoine qui se tiendra le 6 mai 2024 à 19h à l'édifice municipal (510 rang Sud). Le règlement sera alors proposé pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 6 mai 2024 à 19h30 à l'édifice municipal (510 rang Sud).

Le projet de règlement sera disponible au bureau municipal pour consultation, ou en ligne sur le site web de la municipalité au www.saintevictoiredesorel.qc.ca

16- Entretien du centre récréatif

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de l'entreprise EMJL Concept afin de procéder à l'entretien ménager du centre récréatif, aux conditions prévues au devis en annexe de la présente résolution, pour un montant total de 1 400.00 $ plus taxes, équipements, matériel et main d'œuvre inclus.

Adopté à l'unanimité.

17- Gouttière centre récréatif

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D’accepter la soumission de Gouttière TL afin de procéder au remplacement d’une gouttière du centre récréatif, pour un montant de 3 400.00$ plus taxes.

Adopté à l’unanimité.

18- Contrat, travaux d’asphaltage

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de deux soumissions reçues pour les travaux d’asphaltage sur les routes municipales, matériel, équipement et main d’œuvre inclus :

Cournoyer asphalte :	400.00$ la tonne
Asphalte expert :	330.00$ la tonne

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D’accepter l’offre de services de l’entreprise Asphalte Expert pour réaliser des travaux d’asphaltage, au montant de 330$ la tonne, matériel, équipement et main d’œuvre inclus.

Adopté à l’unanimité.

19-Voirie municipale, travaux d’asphaltage

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D’autoriser la directrice générale à procéder à des travaux d’asphaltage sur les rues municipales, pour un montant maximal de 20 000.00 $.

Adopté à l’unanimité.

20-Voirie, lignage des rues

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D’accepter l’offre de services de Lignes Maska pour réaliser des travaux de lignage des rues, pour une partie du rang Nord, du rang Prescott ainsi du rang Bellevue, telle que déposée en annexe de la présente résolution.

D’autoriser la directrice générale à procéder à ces travaux sur les rues municipales, pour un montant maximal de 8 000.00 $.

Adopté à l’unanimité.

21- Application du Règlement RM-2017, modification des officiers autorisés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le 2 octobre 2017 la Résolution #172-17 portant sur les autorisations concernant l'application du Règlement RM-2017 concernant la sécurité publique (agents de la paix et officiers municipaux désignés);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier ses officiers municipaux désignés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le Conseil municipal autorise les officiers suivant afin d'appliquer le Règlement RM-2017 concernant la sécurité publique, et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité contre tout contrevenant au règlement RM-2017 et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement :

Les agents de la paix de la Sûreté du Québec

Les employés du Service de sécurité incendie de la Ville de Sorel-Tracy

Les contrôleurs animaliers de la Société protectrice des animaux de Drummondville (SPAD)

À titre d'officiers municipaux, l'inspecteur en bâtiment, le responsable des travaux publics (ou son remplaçant au sein des employés des travaux publics) et la directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

22- Reddition de comptes, Programme d'aide à la voirie locale, Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel approuve les dépenses d'un montant total de 11 525 $ avant taxes, et réclame l'aide financière accordée pour un montant total de 10 000 $, relativement aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

23- Contrat, courses de VTT sur neige – événement 2025

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'autoriser la tenue d'un événement de courses de VTT sur neige pour l'hiver 2025, organisé par Quad Racing Québec, selon les modalités prévues au protocole d'entente en annexe de la présente résolution.

M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

24- Campagne J'AI MON SIÈGE au théâtre de Massueville

CONSIDÉRANT QUE le théâtre de Massueville s'engage à offrir à la communauté de la MRC de Pierre de Saurel et d'ailleurs des productions théâtrales innovantes et des initiatives culturelles inclusives au théâtre de Massueville;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement contribue au rayonnement local, à l'accessibilité culturelle et à la collaboration avec des organisations locales, des groupes communautaires et des artistes indépendants pour créer des projets théâtraux stimulants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel reconnait l'importance des activités culturelles et souhaite contribuer à pérenniser l'offre de services.

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue à la campagne de financement J'AI MON SIÈGE au théâtre de Massueville, pour l'achat d'un (1) siège sur lequel le nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel (avec logo) sera apposé sur une plaque qui personnalisera un siège au Théâtre de Massueville, pour un montant de 200.00$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

25- Toponymie, lots 6 616 135 et 6 616 136

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE les rues nouvelles rues projetés soient nommées ainsi :

Lot 6 616 135 : rue Cyrille-Beaudreault

Lot 6 616 136 : rue Saint-Martin

Adopté à l'unanimité.

26- Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

1) CPTAQ – Dossier 444462, Validation de la déclaration et demande de documents supplémentaires
2) CPTAQ – Dossier 444163, Accusé de réception et demande de documents supplémentaires
3) Tribunal administratif du Québec – Dossier STE-M-330700-2402 Avis à la partie intimée et la partie mise en cause
4) Environnement et Changement climatique Canada – Publication de la description de la résidence et du programme de rétablissement du Martinet ramoneur au Canada
5) Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Manquement au règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, aux endroits des ouvrages de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
6) Lettre d'un citoyen concernant des dommages à sa propriété suite à des opérations de voirie

27- Varia

Aucun point n’est ajouté au varia.

28- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

29- Levée de l’assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE l’assemblée soit levée.

Adopté à l’unanimité.

Puis la séance est levée.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel tient à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à faire de cette journée de Plaisirs d'hiver une réussite! Nous remercions la collaboration du carrefour communautaire l’arc en ciel, le Club de golf Continental, Gestion Événementielle Deschesnes , JeuxSpin, Winniemaquilleuse et Jamye La Luna Productions Inc pour l’animation, Madame Céline Gariépy pour l'activité d'aînés actifs Ste Victoire de Sorel , les produits de l'érable des Fermes JN Beauchemin et Fils.inc, nos sculpteurs bénévoles, M. Robert Corbeil et M. Paul Pépin, nos pompiers bénévoles et leurs mascottes, tous les participants, ainsi que tous les bénévoles.
Merci à tous et à l’an prochain!

CAMP DE JOUR

Le camp de jour se déroulera du
1er juillet au 16 août 2024
au Centre récréatif Lemay-Tellier
Du **lundi au vendredi , entre 9 h à 16 h**
Tous les jeunes doivent être âgés entre 5 et 12 ans à la dernière journée du camp de jour.

Les enfants nés en 2019 doivent avoir leur maternelle 4 ans complété
(Places limitées)

Inscriptions en ligne Seulement
15 avril au 17 Mai 2024

www.saintevictoiredesorel.qc.ca

Priorité aux enfants inscrits lors de la période d'inscription du 15 avril au 17 mai 2024

CAMP DE JOUR
SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

Le camp de jour offre seulement 80 places durant l'été.
Donc, si celles-ci ne sont pas toutes comblées en date du 17 mai 2024,
les non-résidents pourront s'inscrire par la suite

Informations supplémentaires :

Bianka Provençal : (450) -782-3111 poste 228 courriel : bprovencalsaintevictoiredesorel.qc.ca

Tarification camp de jour 2024

Inscription au camp de jour Tarifs (été complet)	
1er enfant	200$
2e enfant	160$
3e enfant	100$

Inscription au camp de jour (à la semaine)	
1er enfant	35$
2e enfant	28$
3e enfant	17.50$

Dates d'inscription à la semaine	
Semaine 1	1er au 5 juillet 2024
Semaine 2	8 au 12 juillet 2024
Semaine 3	15 au 19 juillet 2024
Semaine 4	22 au 26 juillet 2024
Semaine 5	29 juillet au 2 août 2024
Semaine 6	5 au 9 août 2024
Semaine 7	12 au 16 août 2024

Service de garde

De 7h15 à 9h00 et de 16h00 à 18h00

Inscription service de garde (été complet)	
1er enfant	165$
2e enfant	132$
3e enfant	82.50$

Inscription service de garde (à la semaine)	
Matin et soir	28$

Semaines supplémentaires

Semaine supplémentaire de 3 jours avant le début du camp de jour	
26-27-28 juin 2024	45$
Semaine supplémentaire (semaine du 19 au 23 août 2024)	
Semaine complète	50$
Par jour	15$

Sorties

Chandail pour les sorties 15$ (obligatoire lors des sorties)			
Semaine 1	Mercredi 3 juillet	Activité Kermesse	15$
Semaine 2	Jeudi 11 juillet	Ninja Factory	30$
Semaine 3	Jeudi 18 juillet	B FLY	40$
Semaine 4	Jeudi 25 juillet	Expo agricole de St-Hyacinthe	30$
Semaine 5	Jeudi 1er août	Cinéma et mini putt	32$
Semaine 6	Mercredi 7 août	Aqua parc du domaine Rouville	32$
Semaine 7	Jeudi 15 août	Party de fin d'été	Gratuit
Chandail du camp de jour pour les sorties		Nombre : _____	15$ch.

- **Prendre note qu'il n'y a pas de camp de jour sur place lors des sorties.**

Camp DE jour

Sainte-victoire-de-sorel

Rejoins notre équipe Dynamique !

ON RECRUTE:

- Animateurs/animatrices

ON T'OFFRE:

- Flexibilité d'horaire
- Salaire compétitif (selon l'expérience)
- Congé les soirs et les fins de semaines
- Formations payées
- Vivre une expérience unique
- Un emploi trippant avec une gang dynamique

PROFIL RECHERCHÉ:

- Sens des responsabilités
- Dynamisme et créativité
- Esprit d'équipe
- Bonne capacité à communiquer
- 15 ans et plus
- expérience avec les enfants (un atout)

INTÉRESSÉ ?

Envoie ton C.V. par courriel à l'adresse suivante:

bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

DATE LIMITE: 12 AVRIL 2024

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
Offre d'emploi

Éducateur/trice spécialisé(e) pour le camp de jour

Profils recherchés

La personne devra être dynamique, créative, habile, communicatrice et aimer travailler auprès des enfants. Elle doit également être autonome, patiente, débrouillarde, responsable et démontre une très grande capacité d'adaptation. Elle doit savoir travailler en équipe et être capable de résoudre des conflits.

Responsabilités

- Veiller à la sécurité des jeunes à sa charge
- S'occuper des jeunes présentant un ou plusieurs besoins particuliers
- Veiller aux besoins des jeunes
- Participer à la programmation et à l'animation des activités
- Connaître les dossiers de ses jeunes et faire les communications aux parents

Exigences

- Détenir ou être en voie d'obtenir un diplôme en éducation spécialisée ou autres disciplines connexes
- Posséder de l'expérience auprès de jeunes à besoins particuliers

Conditions de travail

- Taux horaire : 20$/heure
- 20 heures / semaine selon les besoins du camp de jour
- De jour seulement, emploi saisonnier de jour

Faire parvenir votre curriculum vitae (C.V.)
Avant le 12 avril 2024
au courriel suivant: bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

APPRENEZ À COMPOSER AVEC LA MALADIE MENTALE D'UN PROCHE

- Soyez informé
- Sachez comment réagir dans l'immédiat
- Apprenez à aider tout en respectant vos limites
- Améliorez votre relation avec votre proche

SERVICES SPÉCIALISÉS

DISPONIBLES GRATUITEMENT :

- Interventions psychosociales (Rencontres avec une intervenante)
- Activités d'information
- Activités de formations
- Groupes d'entraide et de soutien
- Mesure de répit

VOUS DÉSIREZ QUE L'ON COMMUNIQUE AVEC VOUS ?

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet levaisseaudor.org remplissez le formulaire de référence en ligne (sans obligation de votre part).
Une intervenante vous contactera pour vous offrir nos services.

POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR CONSULTER NOTRE CALENDRIER D'ACTIVITÉS

www.levaisseaudor.org
www.facebook.com/levaisseaudorsoreltracy/

En collaboration avec :

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Québec

CERTIFIÉ
Réseau Avant de Craquer

Vous avez le "Don de nous aider"

Rendez-vous sur notre site, devenez membre ami et soutenez-nous par un don !

RECHERCHE

ARBITRES DE SOCCER

ARBITRES DEK HOCKEY

MARQUEURS/CHRONOMÉTREURS DEK HOCKEY

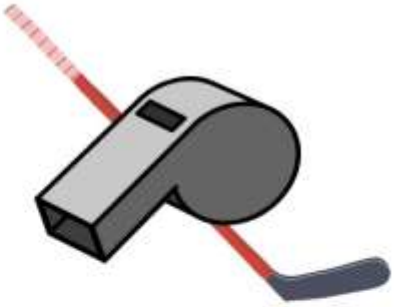

NOUS RECHERCHONS DES ARBITRES ÂGÉS DE PLUS DE 12 ANS.

RÉMUNÉRATION ET ÉQUIPEMENT FOURNIS.

Si vous êtes intéressé, veuillez communiquer avec Bianka Provençal
Technicienne en Loisir, bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
Tel : 450-782-3111 poste 228

Programme AIDE-ANIMATEUR au camp de jour

13-14 ANS BÉNÉVOLES

Nous sommes à la recherche d'aides-animateurs bénévoles. Pour soumettre ta candidature, tu dois être âgé entre 13 et 14 ans (dès le mois d'avril), aimer te retrouver en compagnie des enfants, être dynamique, responsable, prêt à relever de nouveaux défis et être disponible au moins deux (2) semaines, de façon consécutive ou non, entre le 26 juin et le 16 août 2024.

✅ Pour te récompenser de ton implication, les voyages de groupe te seront offerts selon ton nombre d'heures de bénévolat.

Tu as jusqu'au 30 avril 2024 pour soumettre ta candidature par courriel, avec ton curriculum vitae.
Seules les personnes retenues recevront un appel téléphonique.

Informations : Bianka Provencal 450-782-3111 poste 228
Courriel : bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Ligue récréative JUNIOR
DEK hockey
Sainte-Victoire-de-Sorel

*La ligue de DEK hockey de Sainte-Victoire-de-Sorel est une ligue récréative et amicale. Elle a pour mission de faire bouger les gens en s'amusant. Nous désirons que l'organisation reste **simple** et que l'esprit sportif soit mis de l'avant. Dans cette perspective, **notez que nous ne compilerons aucune donnée statistique.***

INSCRIPTION :

MARDI 12 MARS 2024 10H À 19H30

Les inscriptions de Dek Hockey auront lieu au bureau municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel (498 rang Sud)
PAYABLE PAR CHÈQUE au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, DÉBIT ou ARGENT.

INSCRIPTIONS EN LIGNE DU 11 MARS AU 7 AVRIL

**** Inscriptions en ligne au : https://stevictoiredesorel.appvoila.com/fr/****
Assurez-vous d'avoir créé votre profil et que votre enfant soit enregistré dans l'onglet *Les membres de ma famille* avant de faire son inscription

Politique de frais de retard d'inscription : **Après le 7 avril 2024 : 10$ de plus par enfant**
Politique de remboursement : Aucun remboursement de frais d'inscription après le 1er mai 2024
Politique de chèque sans provision : Frais de 25$ par chèque sans provision

Groupe d'âge	Horaire	Coût
6 à 8 ans	Dimanche (9h00 à 10h00)	Résident : 70$ Non-résident : 85$
9 à 12 ans	Dimanche (10h00 à 11h00)	
13 à 15 ans	Lundi (18h30 à 19h30)	

SAISON :

13 à 15 ans : Lundi 13 mai 2024 au lundi 22 juillet 2024
6 à 12 ans : Dimanche 12 mai 2024 au dimanche 21 juillet 2024

Afin d'équilibrer les équipes, une période d'évaluation sera obligatoire :

Lundi 6 mai à 18h30	(13 à 15 ans)
Dimanche 5 mai à 9h00	(9 à 12 ans)
Dimanche 5 mai à 10h00	(6 à 8 ans)

Lieu : Surface de DEK hockey Sainte-Victoire-de-Sorel (347, montée Sainte-Victoire)
En cas de mauvais temps : Centre récréatif Lemay-Tellier

18 juillet 2024 : Party de fin de Saison (match parents-enfants)

Bonjour à tous,

Nous voici au mois d'avril, mois de notre Assemblée générale annuelle qui se teindra le mercredi 17 avril à 10h30. Nous espérons vous voir en très grand nombre.

C'est lors de cette assemblée qu'un conseil d'administration voit si les membres sont satisfaits de l'administration.

Cette année, quatre membres sont élection et c'est pour cette raison nous avons besoin de votre appui.

Denis Hébert
Président

Assemblée général annuelle des membres
17 Avril 2024 à 10h30

Ordre du jour

1- Mot de bienvenue du président
   - Minute de silence pour nos disparus
2- Ouverture de l'assemblée
3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
4- Adoption du procès-verbal de l'assemblée général de 2023
5- Adoption du rapport financier de l'année 2023-2024
6- Nomination d'un vérificateur financier
7- Rapport annuel des activités
8- Ratification des actes posés par le conseil
9- Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
10- Dissolution du conseil d'administration
11- Mot du représentant régional
12- Élection d'un nouveau conseil d'administration.
   - Quatre (4) membres viennent en élection
   - Ouverture de la période de mise en candidature
   - Proposition des candidats
   - Fermeture de la période de mise en candidature
13- S'il y a votation
   - Choix de deux scrutateurs
   - Vote par bulletins secrets
14- Élection des officiers par les administrateurs
15- Présentation du nouveau conseil d'administration
16- Mot du président
17– Projection pour la prochaine année
18- Levée de l'assemblée

AIRE OUVERTE

ARRIVE DANS TA COMMUNAUTÉ

- Endroit pour les jeunes de 12 à 25 ans
- Services pour la santé et le bien-être
- Professionnels sur place pour aider à trouver des solutions
- Gratuit et confidentiel

Communique avec nous!

aireouverte.rlspds.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca

438 354-9647

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

Québec

MAÇONNERIE Desrosiers inc.
RBQ: 2646-1939-45
• Brique
• Bloc
• Pierre
Résidentiel - Commercial - Industriel - Institutionnel
Tél.: (450) 742-6842
Fax sur demande
www.maconneriedesrosiers.com
maconneriedesrosiers@videotron.ca

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel
307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca
www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

Bibliothèque Ste-Victoire

Horaire de la bibliothèque

Les mercredis de 13h à 14h30 et de 19h à 20h.

Les dimanches de 10h à 11h30.

Lorsque la température ne sera pas clémente les jours de bibliothèque, veuillez appeler avant de vous déplacer.

Nicole Martel, responsable

Heures d'ouverture

Mercredi: 13h-14h

Mercredi: 19h-20h

Dimanche : 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

Gaby Trépanier Excavation
gabytrepanierexcavation.com
Commercial, institutionnel et résidentiel

- Excavation et terrassement
- Installation septique
- Transport et vente de sable, pierre et terre

Steve Trépanier
Cell. : 450 780-3599
gabytrepanierexcavation@gmail.com
BIONEST
Transport Gaby Trépanier inc.
223 Rang Nord, Sainte-Victoire-de-Sorel Québec J0G 1T0
RBQ : 5581-6839-01

Agrizone | Agiska
Plus forts ensemble pour cultiver demain
BMR Express Saint-Denis-sur-Richelieu
400 QC-137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Qc)
J0H 1K0
450-787-3023

DELISLE-DELISLE, AVOCAT
3205-323-B, boul. Clairevue,
Saint-Bruno-de-Montarville, Qc
J3V 0B2
conrad@delisleetdelisle.com

PLOMBERIE 4000 INC
Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca
Résidentiel, commercial et industriel
CMMTQ

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE
Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145
150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 • www.villelajoie.com • info@villelajoie.com

U2R
Usinage Deux Rives Inc.

CAMPING RIMBO
Mariette & Francois Arpin
269, rang Rhimbeault
Sainte-Victoire-de-Sorel
Tél: 450 782-3220

L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler
Faciliter l'accès au monde agricole
arterre.ca

Gérez vos finances en ligne comme un champion

Services en ligne et mobiles

Faites l'acquisition de produits financiers où que vous soyez et en quelques clics seulement.

desjardins.com/accesd

Desjardins

Asphalte Expert

Yonathan Péloquin

T: 450 880.0374

asphalteexpert@outlook.com

595, Rang Rhimbault,
Ste-Victoire-de-Sorel Qc J0G 1T0

- Stationnements résidentiels, industriels et commerciaux
- Excavation avec pelle mécanique et tracteur
- Sciage
- Pièce d'asphalte
- Asphalte recyclé
- Transport (Gravier et plus encore)
- Fissures
- Traçage de lignes

RBQ: 5602-2478-01

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS

453, rue Lindsay
Local 102, Drummondville QC J2B 1G9
Téléphone : **819 477-9515**
Télécopieur : **819 477-8471**
www.**cevimecbtf**.com

Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis plus de 50 ans
DOLBEAU-MISTASSINI - DRUMMONDVILLE - ROBERVAL - SAGUENAY

PHILÉMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

LE PHARE DES AÎNÉS
TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS de la MRC de Pierre-De Saurel

Bonjour chers aînés et amis des aînés,

N'oubliez pas que Kim Pelletier, Travailleuse de milieu pour aînés est présente de façon mensuelle dans votre municipalité. Sa présence est à chaque 3e mercredi du mois de 13h30 à 15h30, au: 517, rang Sud.

Voici les prochaines dates à retenir:

20 décembre 2023 - 17 janvier 2024

21 février 2024 - 20 mars 2024

Le service est gratuit et confidentiel.

Réseau Accorderie Pierre-De Saurel

Nous tenons à vous présenter ce beau projet basé sur l'entraide et l'échange entre citoyens(nes). Pour plus d'informations, consultez l'image ci-jointe ou contactez Cassiopée Benjamin au 450-954-2763.

Nous vous souhaitons un très joyeux temps des fêtes, que l'esprit de noël vous remplisse le cœur de joie et de bonheur!

Kim Pelletier : 450-880-7017
Francine Laplante : 450-881-7017
Travailleuses de milieu pour les aînés

Une Accorderie c'est un réseau de citoyens et citoyennes de tous âges qui s'entraident et échangent du temps collectivement et/ou individuellement. (ex.: réparations ou échanges d'objets, jardinage, couture, initiation aux nouvelles technologies, services de coiffure, peinture, gardiennage d'animaux, petits travaux, etc.)

PiloteAccorderiePDS

cbenjamin@tdspds.com

450-954-2763

Table de développement social Pierre-De Saurel

ditesle.ca

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu est un organisme à but non lucratif favorisant l'inclusion et l'intégration sociale de personnes présentant un trouble du développement intellectuel, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole. L'organisme offre également des activités régulières pour soutenir ses membres en attente d'être parrainés.

Vous souhaitez partager vos intérêts et passions, prendre le temps de vivre, que ce soit en allant prendre un café, visiter un musée, voir un film, pratiquer un sport ou un art que vous aimez, pourquoi pas le faire avec un ami? Nous pouvons vous jumeler avec une personne ayant des intérêts semblables aux vôtres ou une personne désirant faire de nouvelles découvertes. Vous pouvez également vous joindre à nos activités régulières.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous en téléphonant au (450) 464-5325 ou par courriel à info@pcvr.ca

Site web : www.pcvr.ca

-30-

Isabelle Goulet

Conseillère

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

(450) 464-5325

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Les émotions d'un proche aidant

On ne peut pas prétendre que les proches aidants vivent tous les mêmes émotions. Les proches aidants demeurent des humains et ce qui touche l'humain est variable d'un individu à l'autre. Cependant, ce qu'on constate souvent chez les proches aidants c'est la vitesse de variation d'une émotion à une autre. Certains diront même qu'ils vivent deux émotions contradictoires en même temps. Prenons l'image de plusieurs boules de pâte à modeler de différentes couleurs. Chaque couleur représentant une émotion vécue par le proche aidant.

Ensuite, mélangeons et pétrissons le tout pendant quelques minutes. Par la suite, serions-nous à même de séparer chacune des couleurs? Impossible me direz-vous. C'est la même chose avec les émotions de certains proches aidants. Les émotions se mélangent, elles passent de la peine, à la colère, à la fatigue, à l'inquiétude, à la peur, à la culpabilité, à la joie, à l'impuissance, à l'impatience, au découragement…

À l'Association, les suivis de groupe et individuels visent à outiller les proches aidants et à les soutenir dans tout ce qu'ils vivent sur le plan émotif, en lien avec leur rôle d'aidant.

L'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'information ou devenir membre : 450 730-0880. Nos services sont gratuits.

CONSEIL JEUNESSE INTERCULTUREL

Exprime-toi,
Participe et contribue,
Mobilise ton entourage,
Fais bouger les choses!

Communique avec nous maintenant!

Junior
579 369-1304

Guillaume
450 743-1441

cjipds@gmail.com

Pour les jeunes de 14-25 ans issus de l'immigration ou natifs de la MRC de Pierre-De Saurel.

Avec la participation financière de :

Québec

L'Orienthèque
CENTRE D'ORIENTATION ET SERVICES D'INTÉGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

CJE
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI PIERRE-DE SAUREL

RÉCOLTES OUBLIÉES

À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)
1/3 aux cueilleurs
1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :

lesrecoltesoubliees@gmail.com
450-742-2139

Récoltes oubliées

AVIS IMPORTANT
CONTRÔLEUR ANIMALIER
POUR NOTRE MUNICIPALITÉ

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Coordonnées

1605 rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5

819 472-5700

Sans frais

1-855- 472-5700

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU VENDREDI
10h00 – 12h00
13h00 – 17h00

SAMEDI ET DIMANCHE
Fermé

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 $ / HEURE	50 $ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 $ / JOURNÉE	250 $ / JOURNÉE

Tout **pour vous,** près de chez vous!

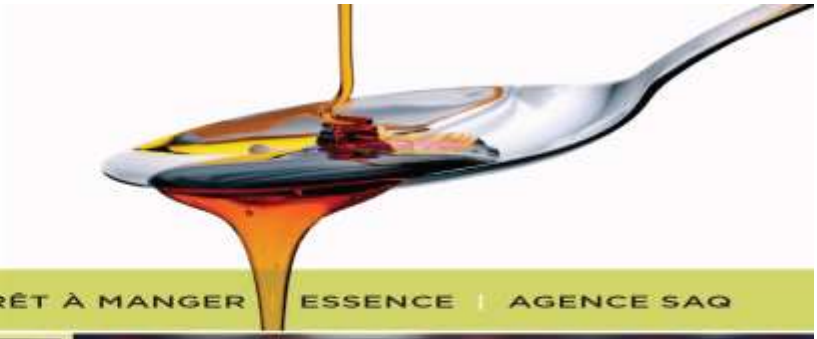

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de **bières importées** et **québécoises** à des prix compétitifs!

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE Arpin & Fils
• LES MARCHÉS • Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 7 h à 21 h
Samedi et dimanche : de 8 h à 21 h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Harnois Groupe pétrolier

SAQ

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30

Horaire des messes

Dimanche	*17 mars*	*10h30*
Dimanche	*31 mars*	*10h30*
	(Messe de Pâques)	
Dimanche	*14 avril*	*10h30*
Dimanche	*18 avril*	*10h30*

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-855-8921
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
SPAD (contrôle animalier):	1-855- 472-5700
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127